Cour
FRC
3619

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

TABLEAU FRAPPANT.

LORSQUE vous ſerez entrés dans le monde, ô mes neveux! lorſque l'âge vous aura aſſigné un rang parmi les citoyens, & que votre ame épanouie par degré aux rayons de la raiſon, commencera à goûter les deux charmes de la liberté; vous imaginerez-vous jamais que je nâquis eſclave? & que, par l'effet d'une révolution ineſpérée, & crue juſqu'ici impoſſible, je ſerai mort libre & dégagé de mes fers? Non, ſans doute. Comme le commun des hommes juge ordinairement du paſſé par le préſent, vous croirez bonnement que la Conſtitution, ce dépôt ſacré de votre bonheur, aura été l'œuvre lente & réfléchie des vertueux Gaulois, progreſſivement corrigée de génération en génération.

Vous ne trouverez plus rien qui vous rappelle les malheurs de vos peres: les antiques monuments du deſpotiſme ne ſeront plus: cette terre

ſi long-temps opprimée n'offrira déja plus, ſur ſa ſurface, l'empreinte de nos larmes, ni les veſtiges de notre ſervitude.

Tout ſera régénéré ; tout aura repris de l'énergie ; les mœurs commenceront à s'épurer ; la foi ſera plus ſincere : une étroite fraternité aura uni, & pour ainſi dire, identifié tous les Français : l'équité aura concilié tous les intérêts ; une heureuſe égalité aura aſſocié tous les citoyens dans une ſeule & même claſſe : l'artiſan ne rougira plus de ſa malheureuſe condition ; le laboureur, honoré autant que ſoulagé, ne craindra plus de voir dévorer, par mille déprédateurs, le précieux fruit de ſes ſueurs, il redoublera d'activité, pour enrichir un état qui lui ſera devenu d'autant plus cher, qu'il lui étoit jadis indifférent ; l'opprobre ne ſera plus le partage du pauvre ; le riche ne pourra plus acheter un nom & des honneurs au poids de ſon or : le glaive des loix les frappera tous deux ſans diſtinction : enfin, il ne reſtera plus de différence entre vos freres & vous, que celle du mérite & de la vertu.

A la vue d'un ſi bel ordre & d'une harmonie ſi parfaite, comment pourrez-vous penſer, ô mes neveux, qu'il fut un temps peu éloigné de vous, où la ſociété ne préſenteroit par-tout qu'un tableau & des exemples effrayants de tyrannie & d'eſclavage, & qu'une longue ſuite de déſordres !

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Vous n'aurez pas vu comme moi, le regne & le terme de tant de miseres ; & si jamais le desir de les connoître vous fait ouvrir & parcourir les Annales de la France, les anciens abus que vous y retrouverez retracés, vous paroîtront immenses & innombrables. A peine oserez vous les croire.

D'abord, quelle idée pourrez-vous jamais vous faire de cette inégalité civile & politique, qui, avant la révolution, distinguoit tous les Français en trois classes, dont la plus nombreuse, & certainement le plus nécessaire, étoit la plus méprisée (1).

Ah ! je frémis & j'entre dans une secrette horreur, toutes les fois que mon imagination active reproduit le passé à ma mémoire.

Puis-je me rappeller, de sang-froid, cette nuée de ministres pervers ; cette foule d'édits bursaux ; cette grêle d'ordres despotiques ; d'actes de

---

(1) C'est ainsi qu'il dut venir un temps où les yeux du peuple furent fascinés à un tel point, que ses conducteurs n'avoient qu'à dire au plus petit des hommes : Sois grand, toi & ta race ; aussi-tôt il paroissoit grand à tout le monde, ainsi qu'à ses propres yeux, & ses descendants s'élevoient encore à mesure qu'ils s'éloignoient de lui ; plus la cause étoit reculée & incertaine ; plus l'effet augmentoit ; plus on pouvoit compter de fainéants dans une famille, & plus elle devenoit illustre.

J. J. Rousseau.

violence, que l'ambition, l'intrigue & la flatterie déchaînées contre nous, engendroient pour fouler les peuples? Chaque luſtre, chaque année voyoit éclorre de nouveaux impôts, ou plutôt un nouveau mode de vexation; & tous les arrêts qui canoniſoient tant de forfaits, n'étoient que les effets de l'agiotage miniſtériel. Du moins, ſi ces contributions exorbitantes euſſent été réparties également ſur les différents ordres de l'état! Mais non, on s'attachoit à ſurcharger le peuple pour épargner l'opulent privilégié; & pour ſurcroit d'infortune, de tous les tributs qu'on arrachoit à ſa miſere, il n'en tournoit qu'une foible portion à l'utilité publique. L'immenſe ſurplus étoit diverti & conſacré, ſans pitié, au luxe & à l'aggrandiſſement de certaines familles qui n'avoient pour tout mérite que l'avantage d'approcher du monarque (2). *Pauvre peuple!*

Qui n'auroit pas été ſcandaliſé du trafic continuel que faiſoit l'égliſe de ce qu'il y avoit de plus ſacré! c'étoit par-tout un paſteur déja riche du bien des pauvres, qui exerçoit encore ſur ſes

---

(2) Les rois ont des hommes comme des pieces de monnoie: ils les font valoir ce qu'ils veulent, & l'on eſt forcé de les recevoir ſelon leur cours, & non ſelon leur véritable prix.

Max. du duc de la Rochef.

ouailles, un brigandage que le vulgaire avoit la foiblesse de croire légitime. *Pauvre peuple !*

Avoit-on à nommer à quelqu'évêché ? un prélat Sardanapale l'achetoit du prince par le plus vil commerce.

Une cure, une place quelconque vacquoit-elle ? on la donnoit à la naissance & à la faveur, & rarement à la vertu. *Pauvre peuple !*

Ici c'étoit un intendant, autre souverain de province, qui, pour protéger son despotisme subalterne, & pour favoriser ses déprédations particulieres sur les déprédations générales, conservoit dans chaque ville, une créature à ses ordres, qui, s'illustrant encore par d'autres vexations, s'affidoit à son tour, des commissaires autres vexateurs. *Pauvre peuple !*

Là, étoient des directeurs de domaines, autre vampires, qui, de la part d'une douzaine de vice-rois célebres dans la capitale, par leurs seules débauches, dispersoient eux-mêmes, dans chaque contrée, une centaine de petits tyrans appellés contrôleurs. *Pauvre peuple !*

Ici, la gabelle ourdissoit ses trâmes sous l'inspection d'un agent toujours avide ; là, les aides, leurs complots ; ici c'étoit des barrieres opposées au commerce ; là, les campagnes étoient hérissées d'alguasils, plus coquins cent fois que les fraudeurs qu'ils étoient chargés de surveiller ! les pro-

vinces circonscrites d'une horde de ces fainéants formoient, pour ainsi dire autant de petits états particuliers ; en sorte que le Franc-Comtois ne pouvoit communiquer que difficilement avec le Bourguignon, celui-ci avec le Champenois, ainsi des autres. *Pauvre peuple !*

Ici, s'élevoit l'antre où la justice rendoit lentement ses oracles en faveur du crédit & non du bon droit. Là, étoit le repaire de ces suppôts de chicane, qui s'enrichissoient à petit feu, des dépouilles du malheureux. *Pauvre peuple !*

D'un côté, c'étoit un seigneur qui gageoit, à grands frais, une justice dont les organes lui étoient vendus, pour tourmenter ses vassaux. De l'autre, c'étoit un chapitre qui se rendoit en horreur à tout un canton dont il étoit le fléau. *Pauvre peuple !*

Ici, c'étoit la flétrissente main-morte ; là, une dîme arbitraire ; plus loin, d'indignes corvées ; ici, de gênantes bannalités ; là, d'odieux grabadis ; enfin de quelque côté qu'on tournât ses pas ou ses regards, on ne voyoit que désordre, qu'oppresseurs & opprimés : tout ce que la superstition, l'ignorance, le fanatisme, la flatterie, le mensonge, l'audace, la trahison, la force & l'intérêt unis avoient pu imaginer de plus terrible & de plus aviliſſant, on le voyoit mettre en usage par un petit nombre de persécuteurs attachés à crucifier la multitude.

Pauvre peuple ! Que je t'ai plaint ſincérement ; il étoit temps que tu ſecouaſſes le joug, il étoit juſte que tu reconquiſſes ta liberté (3), ce tréſor ſacré dont on ne pouvoit le dépouiller ſans crime.

En jettant les yeux avec un peu d'attention & de recueillement ſur l'eſquiſſe que je viens d'ébaucher, ô mes neveux, pourrez-vous calculer nos miſeres & nos calamités paſſées ? je puis vous aſſurer qu'elles étoient à leur combie, quand le ciel qui voit la ſervitude avec horreur, a ſuſcité nos bras, & fait de nous autant de vengeurs de ſa cauſe & de la cauſe commune. Tout-à-coup la foudre éclate ; le voile ſe déchire ; la ſcene change ; la liberté jette un cri, & ce cri ſe fait entendre ſur tous les rivages Français, le bandeau tombe de tous les yeux, la patrie reſſuſcite, ſon ſein ſe couvre de ſoldats citoyens, la Baſtille s'écroule, & de ſa cendre l'aréopage renaît,

---

(3) Renoncer à ſa liberté, c'eſt renoncer à ſa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ſes devoirs. Il n'y a nul dédommagement poſſible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation eſt incompatible avec la nature de l'homme, & c'eſt ôter toute moralité à ſes actions, que d'ôter toute liberté à ſa volonté. Enfin, c'eſt une convention vaine & contradictoire de ſtipuler, d'une part, une autorité abſolue, & de l'autre une obéiſſance ſans bornes.

Cont. Soc. l. 1, *ch.* 4.

l'oracle parle, & bientôt l'homme reprend la majesté de son être & tous ses droits.

Les ordres & les distinctions s'éteignent, ou plutôt vont se confondre dans une même source ; tous les Français s'allient au nom de la patrie & de la liberté, & font le serment d'être unis pour les défendre ensemble.

Tout rentre dans l'ordre naturel & légitime.

La fille de l'inquisition, l'aveugle & fanatique intolérance dégradoit jusqu'au nom du chrétien, & tendoit à la dissolution du corps social ; mais on la proscrit pour la gloire de Dieu & pour le repos de l'humanité.

Des asyles destructeurs, tristes monuments du fanatisme & d'une mauvaise politique, des chapitres, des monasteres, des couvents fermés aux pauvres, ouverts aux grands, dévoroient de siecle en siecle, la plus saine partie des richesses & des soutiens de l'état ; la loi parle, & soudain les cloîtres désertés, restituent à la société, les restes de leurs larcins, pour ne lui en plus faire (4).

---

(4) Dieu a dit à l'homme de vivre en société : il lui a donné une compagne pour multiplier : il n'est jamais entré dans sa justice de lui recommander l'égoïsme, en lui prescrivant de s'enterrer vivant. L'expérience a enfin démontré que ces prétendus lieux de paix n'étoient que des prisons funestes & tumultueuses.

Un clergé nombreux tiroit ſon opulence, ſon orgueil, & l'on peut dire ſon ridicule, de la poſſeſſion injuſte d'immenſes richeſſes, dont il n'auroit dû ſe regarder que comme l'économiſte & le diſpenſateur en faveur des pauvres. Ces richeſſes retournent à la nation, qui, par un double acte de juſtice, ſe charge des pauvres.

L'égalité triomphe ; le laboureur remonte au premier rang de l'état ; le ſoldat avili recouvre ſon énergie ; enfin, tout cede à l'honneur d'être citoyen.

Tout change de face, tout étoit fief & ſeigneurie, tout devient roture ; l'édifice féodal s'écroule, plus de bannalités, plus de dîmes eccléſiaſtiques, plus de main-morte, plus de grabadis, plus de droit de retenue, plus de retrait cenſitif, plus de portion colonique, &c.

Une adminiſtration vicieuſe faiſoit gémir le peuple : on l'anéantit ; plus de provinces, plus de généralités, plus de gouverneurs, plus de commandants, plus d'intendants, plus de commiſſaires, plus de ſubdélégués, plus de fermiers-généraux, plus de directeurs, plus d'agent & plus d'employés dans l'intérieur de l'état. Le ſoulagement de ce peuple exige un nouveau plan ; les départements & les diſtricts s'élevent, & les citoyens ont l'honneur d'en nommer les membres.

Les campagnes à la fois opprimées & négligées demandoient des protecteurs, des surveillants particuliers ; les municipalités paroissent.

Des ministres pernicieux disposoient, en maîtres, du souverain pouvoir & du trésor national, on leur impose la loi de la responsabilité.

Des pensions excessives pesoient sur la nation, on les restraint avec sagesse & modération.

Une justice onéreuse se faisoit sentir par-tout, on la frappe jusques dans son principe. Plus de parlement, plus de sénéchaussées, plus de bailliages.

Un fat achetoit le droit de décider impunément de la fortune & souvent de l'honneur des particuliers ; un autre, le droit de les tromper ; un autre, enfin, le droit de les fripponner ; mais subitement la vénalité d'offices reçoit le prix de ses bienfaits. Plus de présidents, plus de conseillers, plus de procureurs. On voit naître de nouveaux tribunaux, la confiance & le mérite y appellent des citoyens integres & incorruptibles, & pour comble de faveur, on place dans le sein des campagnes un siege de conciliation qui devient comme l'écueil où les efforts de la cupidité & de la chicane viennent se briser & s'évanouir ; ce juge de paix, ces assesseurs qu'on établit près du cultivateur, sont autant de mentors, de confidents, de consolateurs & de juges qu'il se donne à lui-même.

L'application des peines prononcées par les loix

criminelles, flétrissoit l'humanité ; elles sont aussitôt refondues & reparoissent sous de plus favorables auspices.

Un dédale de coutumes barbares & contradictoires montroit de toutes parts la bigarrure & la disparité, on les abroge sans exception.

Un fatras de loix civiles en grande partie obscures & problématiques, faisoit le tourment des juges & des clients, la sagesse, les extrait avec discernement, pour en former un code neuf.

On empêchoit l'homme de génie d'enrichir sa patrie & son siecle de ses rares productions ; mais bientôt on décrete la liberté de la presse (5).

Les citoyens abusés dédaignoient l'honneur de servir, de défendre la patrie en personne, ils rougissent à ce moment d'avoir trop long-temps confiée soin à des mercenaires, souvent étrangers (6).

---

(5) Quelles sortes de vexations n'a pas éprouvées le précepteur, à bien des titres, de tout le genre humain, l'apôtre de la liberté.

J. J. Rousseau.

(6) Tout homme doit être soldat pour la défense de sa liberté ; nul ne doit l'être pour envahir celle d'autrui ; & mourir en servant son pays, est un emploi trop beau pour le confier à des mercenaires.

J. J. Rousseau.

Si-tôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, & qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'état est déja près de

Les armées asservies à des usages contraires aux loix de l'égalité, demandoient une réforme & des réglements nouveaux : on les décrete, & bientôt la perspective des honneurs ouverte à tous les militaires, cesse d'être l'appanage de la naissance, & les récompenses deviennent le prix du courage, des hauts faits, du mérite & de l'expérience.

Une fausse & frêle éducation nourrissoit en nous le goût des petites choses, énervoit nos ames, & sembloit nous disposer, dès le berceau, à porter des fers : elle est rejetée & remplacée par un cours d'éducation national, par un précis d'instruction mâle & vigoureuse,

---

sa ruine. Faut-il aller au conseil, ils nomment des députés & restent chez eux... Donnez de l'argent, & bientôt vous aurez des fers.... Dans un état vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras, & rien avec de l'argent : loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieront pour les remplir eux-mêmes..... Mieux l'état est constitué, plus les affaires publiques l'emportent sur les privées dans l'esprit des citoyens.... Dans une citée bien conduite, chacun vole aux assemblées : sous un mauvais gouvernement, nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre.... Les bonnes loix en font faire de meilleures, les mauvaises en amenent de pires. Si-tôt que quelqu'un dit des affaires de l'état, *que m'importe* ; on doit compter que l'état est perdu.

Cont. Soc. l. 3, ch. 15.

où les droits de l'homme & les devoirs du citoyen, posés en précepte, feront éclorre enfin dans nos enfants le vrai patriotisme, le germe des vertus & ce noble enthousiasme pour la liberté (7). Enfin, que d'abus & de préjugés n'a-t-on pas anéantis! Quelle somme d'avantages leur succede!

Vous voyez, ô mes neveux, qu'une si heureuse révolution a pris source dans l'excès de nos maux, & dans la sagesse de nos législateurs.

---

(7) Ce sont les institutions nationales qui forment le génie, le caractere, les goûts & les mœurs d'un peuple, qui le font être lui & non pas un autre, qui lui inspirent cet ardent amour de la patrie, fondé sur des habitudes impossibles à déraciner, qui le font mourir d'ennui chez les autres peuples, au sein des délices, dont il est privé dans son pays.... C'est l'éducation qui doit donner aux ames la forme nationale, & diriger tellement leurs opinions & leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Un enfant, en ouvrant les yeux, doit voir sa patrie, & jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle.

Je veux qu'en apprenant à lire, il lise des choses de son pays, qu'à dix ans il en connoisse toutes les productions; à douze, toutes les provinces, tous les chemins, toutes les communes qu'à quinze ans il en sache toute l'histoire; à seize toutes les loix; qu'il n'y ait pas eu dans son pays une belle action, ni un homme illustre, dont il n'ait la mémoire & le cœur pleins, & dont il ne puisse rendre compte à l'instant.

J. J. Rousseau.

Sans eux, oui, ſans la Convention nationale, la France étoit perdue. Ses enfants même ſe ſeroient peut-être armés, les uns contre les autres, pour déchirer ſon ſein, & ſes voiſins prompts à ſaiſir l'occaſion de l'aſſervir, auroient fondu ſur elle de toutes parts, & ſe ſeroient diſputés l'honneur de lui donner des fers.

Telle étoit la malheureuſe détreſſe de notre patrie, que nous ne pouvions la ſauver ſans un ſecours ſpécial du ciel ; auſſi qui peut diſconvenir que la puiſſance divine n'ait beaucoup influé & n'influe encore chaque jour dans la révolution ? tout le prouve évidemment : les campagnes riantes & couvertes de richeſſes; les méchants confondus ; les accapareurs déconcertés ; les grands humiliés ; les humbles comblés de biens & de gloire.

Quelle faveur, grand Dieu ! Ce ſont-là de tes coups. Qui pourroit s'y tromper ? C'eſt toi, dont la bonté infinie a pris ſoin de préparer notre régénération : tu as commandé au génie & à la vertu d'y travailler de concert, & nous avons obéi à tes ordres ſacrés : en leur obéiſſant, tel eſt ton aſcendant, ils parlent en ton nom, & bientôt le ſuccès répond à la dignité de l'entrepriſe ; déja le luxe fuit ; l'orgueil & l'ambition, ces deux monſtres ennemis de la paix, vont ſe reléguer & ſe conſumer en efforts impuiſſants dans les antres du nord & du levant. L'émulation, les arcs & le commerce

ſe réveillent, l'agriculture protégée s'encourage, & ſe porte au plus haut degré de perfection. L'abondance renaît & ſe reproduit ſous toutes les formes & ſous tous les aſpects poſſibles : tout fermente ; tout s'enchaîne, ſe lie & ſe correſpond, ſans ſe confondre, par mille & mille rapports néceſſaires ; en un mot, tout ſe régénere & ſe change en bien.

Si la conſtitution offre de toutes parts l'image & la lueur du bonheur, que n'avez-vous pas lieu d'en attendre, ô mes neveux, lorſqu'elle aura triomphé du temps & des préjugés, lorſqu'arrivée juſqu'à vous, elle aura pris toute ſa force & ſa ſolidité ? Elevés & nourris dans ſes principes, vous n'aurez tous, vos freres & vous, qu'un ſeul & même intérêt, celui de la reſpecter & de la défendre, vous ſerez inſtruits des devoirs du citoyen, vous ne craindrez plus, comme de nos jours, un clergé dangereux, fanatiquement attaché à ſes anciennes erreurs (8).

---

(8) Vous, miniſtres, donnez-vous moins de peine pour m'inſtruire de tant de choſes inutiles. Laiſſez-là tous ces livres ſavants qui ne ſavent ni me convaincre, ni me toucher. Proſternez-vous aux pieds de ce Dieu de miſéricorde, que vous vous chargez de me faire connoître & aimer ; demandez-lui pour vous cette humilité profonde. N'étalez plus à mes yeux cette ſcience orgueilleuſe, ni ce faſte indécent qui vous déshonorent & qui me révoltent.

J. J. Rouſſeau.

O mes descendants ! Comment poursuivre ? La plume m'échape : cependant je desire & je redoute de vous faire connoître combien a été criminelle la résistance que ces rebelles ont fait à la loi, & combien on a bien fait de ne pas écouter leurs réclamations.

N'espérez pas, ô mes neveux, trouver ici le raisonnement sciencifique d'un théologien, je ne le fus jamais, & ne veux jamais l'être : j'aime trop mon prochain : j'ai fait l'expérience qu'une partie d'entr'eux sont égoïstes, & par conséquent ennemis du lien social. Je me bornerai tout bonnement, pour combattre les refus des ecclésiastiques rebelles, à suivre l'impulsion de ma raison.

Je me contenterai, ô mes neveux, de relever les principales plaintes du clergé ; il sera facile, si je puis vous les exposer dans un grand jour, de vous en faire voir l'injustice & l'inutilité.

D'abord, a-t-on raison de se plaindre de voir passer les biens du clergé dans les mains de la Nation ? Je ne le pense pas, il ne faut pas être grand docteur pour faire tomber ce reproche.

Ne pourroit-on pas répondre que la société, en s'emparant des biens des ecclésiastiques, a autant de soucis & d'inquiétude de leur salut, qu'ils en eurent eux-mêmes de celui de nos peres qu'ils dépouilloient au nom de Dieu & des pauvres, & qu'elle leur ôte ces biens, comme ils les leur avoient

avoient ôtés, parce qu'ils devenoient, entre leurs mains, des sujets de scandale pour elle, & pour eux, des moyens d'offenser Dieu. Dès que cette société s'impose les frais du culte divin & des pauvres, qui lui disputera les droits de reprendre des possessions qu'elle n'avoit dispersées que pour leur entretien commun? Où sont donc les titres du clergé, pour jouir de tant de biens? Osera-t-il se prévaloir de la prescription? On ne prescrit pas contre le droit, sur-tout lorsqu'il est celui de tout un peuple; d'ailleurs, remontons à l'origine du sacerdoce, voyons si Dieu prescrivit à ses premiers prêtres le desir ou le mépris des richesses; écoutons-le parler lui-même au grand prêtre Aaron & aux Lévites: je suis votre seul bien & votre unique héritage; n'en recherchez aucun autre dans le milieu de mon peuple. Ouvrons l'Evangile, parcourons ce divin livre, le seul nécessaire à un chrétien & le plus utile de tous, à quiconque même ne le seroit pas, selon Rousseau! Y trouvera-t-on une seule maxime qui inspire à ses apôtres la soif des biens terrestres? Le Sauveur n'y recommande-t-il pas, d'un bout à l'autre, de n'amasser aucun trésor sur la terre, mais dans le ciel, en répétant sans cesse que son royaume n'étoit pas de ce monde.

Avant de nous prêcher le néant des richesses & des grandeurs humaines, nos ecclésiastiques n'au-

roient-ils pas dû renoncer aux grands biens qu'ils amaſſoient injuſtement, & nous donner l'exemple d'une profonde humilité ? Quelle contradiction n'appercevoit-on pas dans leur doctrine & dans leur conduite ! Ils nous exhortoient ſans ceſſe à mépriſer nos biens, & gardoient les leurs ; il en étoit de même du luxe. Qu'on me diſe pourquoi, avant la révolution, on aimoit autant faire un prêtre qu'un procureur ? c'eſt qu'on étoit aſſuré que l'un ou l'autre enrichiroit ſa famille du patrimoine des pauvres. Quel moment plus favorable que celui-là pour adreſſer aux eccléſiaſtiques les ſentences que Jeſus adreſſoit aux prêtres Juifs. Malheur à vous, Phariſiens hypocrites, qui dépouillez la vertueuſe veuve, qui décimez juſqu'aux plantes médicinales, & qui convoitez par-tout les honneurs ; attendez-vous d'être jugés avec ſévérité au jugement de Dieu (9).

Il ne ſuffit pas d'avoir prouvé que les biens du clergé n'étoient pas dans leur place, étant dans ſes mains : il faut encore démontrer qu'en admettant ſa poſſeſſion légitime, la loi qui les fait paſſer à la Nation, émane de la plus exacte juſtice.

Qu'eſt-ce que la Nation ? Ce ſont tous les ci-

(9) Je réfute du moins les eccléſiaſtiques par de bonnes armes ... par les leurs. Que fais-je, s'ils auront le front d'accuſer mes citations d'infidélité ? Je les y invite : ils ajouteront à la bonne opinion que j'ai conçue d'eux.

toyens collectivement pris, c'eſt la volonté générale, & le pouvoir ſuprême. Qu'eſt-ce que la Loi? C'eſt l'expreſſion, le vœu, l'ordre de cette même volonté; enfin, c'eſt le ſouverain de toutes les autorités conſtituées qui reçoivent d'elle leur puiſſance ſur le corps entier de la Nation (10). Ainſi, quand cette loi a prononcé un oracle, la volonté particuliere doit céder & obéir; ainſi, quand elle a décrété en faveur du peuple la retraite des biens eccléſiaſtiques, le clergé ne peut ſe plaindre, ſans aller lui-même contre ſa propre volonté identifiée dans la volonté générale: car tout clergé qu'il ſoit, il ne peut faire (11) dans l'état un corps diviſé de l'état; il ſeroit bien ſingulier qu'il puiſſe ſe ſouſtraire au pacte ſocial, lorſqu'il eſt contraire à ſes intérêts, ou l'invoquer à ſon ſecours, lorſqu'il lui eſt favorable; c'eſt une abſurdité que ſes membres ſentent mieux que moi. A quoi ſervira d'oppoſer que les diſpenſateurs des biens du clergé n'avoient point l'intention de donner à la Nation, mais à l'égliſe; que s'ils euſ-

(10) Il n'y aura jamais de bonne & ſolide conſtitution, que celle où la loi régnera ſur les cœurs des citoyens: tant que la force légiſlative n'ira pas juſques-là, les loix ſeront toujours éludées. *J. J. Rouſſeau.*

(11) Si-tôt que la puiſſance légiſlative parle, tout rentre dans l'égalité; toute autorité ſe tait devant elle, ſa voix eſt la voix de Dieu ſur la terre. *Idem.*

sent prévu que celle-là en dût dépouiller un jour celle-ci, ils se seroient conservé leurs présents ? Je n'en doute pas ; mais j'ose répondre que les fondateurs ont fait autant de vols à la société, qu'ils ont donné de biens à l'église, parce qu'ils n'étoient pas les maîtres d'en disposer en sa faveur, sans consulter le vœu de la Nation. En effet, n'est-il pas vrai, ô mes neveux ! que la société est plus ancienne que l'église, & que par conséquent les droits de l'église dérivent de ceux de la société ; car enfin, je ne crois pas que l'église ose s'attribuer jamais, comme son propre ouvrage, la protection, mais bien l'usurpation des propriétés ; la sûreté, mais bien la servitude des individus ? N'est-il pas vrai, que la société a pu & peut encore subsister sans l'église ; mais que la dernière ne peut subsister sans la première ? Comment ose-t-on donc alléguer que l'état est dans l'église ?

Que seroient devenues les possessions du clergé, en supposant, par impossible, que la société eût cessé de les défendre ? Ils auroient été sans doute la proie du plus fort. Que seroit devenu le clergé lui-même ? Je l'ignore. Or, si, comme il est vrai, les propriétés & les individus sont un domaine essentiel de la société, on n'en peut rien extraire sans le consentement de la volonté générale, car c'est elle-même qui permet, & qui cependant pourroit empêcher, si elle le jugeoit à propos, les

ventes & contrats entre particuliers ; d'où il résulte que les fondateurs n'ont pu donner validement ; & que la société est toujours en droit de reprendre la chose donnée, tant qu'elle n'a pas sanctionné la donation.

En vain objectera-t-on que le roi avoit solemnisé cette libéralité par l'amortissement ; il ne pouvoit le faire, à moins qu'il n'y fût expressément autorisé par le vœu de la nation, par la loi : parce que le roi lui-même tenoit sa souveraineté de cette loi, à l'ordre de laquelle il lui étoit impossible de se dérober, sans devenir despote. Je dis plus, quoiqu'on supposeroit cette donation faite de l'agrément général, elle ne pourroit être irrévocable, car, « d'un moment à l'autre, dit J. J. Rousseau, la volonté générale peut changer & révoquer ce qu'elle auroit fait précédemment (12). »

De maniere, ajoutera-t-on, que les biens de fondation étant distraits de l'affectation à l'église, les fondations ne seront plus acquittées ? Pourquoi non ? la nation paiera-t-elle un curé, des

(12) En tout état de cause un peuple, est toujours maître de changer ses loix, même les meilleures ; car, s'il lui plaît de se faire mal à lui-même, qui est-ce qui a droit de l'en empêcher ?

Cont. Soc. l. 2, ch. 12.

vicaires, pour faire tout le service divin d'une paroisse, ou bien pour dormir ?

Pourquoi, s'écrie-t-on, admettre la liberté de conscience & d'opinion religieuse ?

Cette plainte me fait pitié dans la bouche du clergé ; elle fait voir que l'église trouvoit de la consolation à tyranniser, par ses enfants, la moitié du genre humain, puisqu'elle regrete de voir briser le joug de l'intolérance ; cependant le propre de l'église auroit dû être de persuader, & non de contraindre. Quand, sous le prétexte spécieux de poursuivre l'erreur, elle m'ordonne de haïr mon semblable, parce qu'il professe une autre religion que moi ; ne s'éloigne-t-elle pas du précepte du sage, qui est d'aimer son prochain comme soi-même ? Ne semble-t-elle pas même encourager à l'homicide ?

Un juif, un protestant, pour être juif ou protestant, sont-ils moins mes freres devant la loi de Dieu ?

Si l'église s'est mal-à-propos arrogé le droit de poursuivre civilement un individu qui n'a jamais reconnu son pouvoir, pourquoi la Convention Nationale n'auroit-elle pas celui de le réhabiliter dans les honneurs civils ? l'église auroit dû se contenter d'excommunier & de damner, si elle eut

voulu, cet infortuné pour l'autre monde, mais qu'elle le laisse en repos dans celui-ci (13).

Examinons maintenant si la foi est altérée par les décrets de la Convention Nationale ?

On ôte au clergé des biens dont il abusoit, & qui le déshonoroit ; on le réforme selon le

---

(13) Alors tout a changé de face ; les humbles chrétiens ont changé de langage, & bientôt on a vu ce prétendu royaume de l'autre monde, devenir sous un chef visible, le plus violent despotisme dans celui-ci. Cependant, comme il y a toujours eu un prince & des loix civiles, il a résulté de cette double puissance, un perpétuel conflict de juridiction, qui a rendu toute bonne politique impossible dans les états chrétiens, & l'on a jamais pu venir à bout de savoir auquel, du maître ou du prêtre, on étoit obligé d'obéir.... Par-tout où le clergé fait un corps, il est maître & législateur dans sa patrie.... Par-tout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelque effet civil ; & si-tôt qu'elle en a, le souverain n'est plus souverain, même au temporel ; dès-lors les prêtres sont les vrais maîtres ; les rois ne sont que leurs officiers.... Mais quiconque ose dire, hors de l'église point de salut, doit être chassé de l'état, à moins que l'état ne soit l'église, & que le prince ne soit le pontife.

Cont. Soc. l. 4, *ch.* 8.

J'espere que cette citation me vaudra l'excommunication ; mais je m'en réjouis, je la desire, puisqu'elle est, dit-on, le partage de tout bon citoyen, de tout honnête homme.

monde, pour le forcer de se rétablir selon l'Evangile selon son auteur ; & pour cela, la foi chancelle, dit-on, la foi tombe.

Interrogeons d'abord la commune opinion : interrogeons l'église même. Qu'est-ce que la foi ? C'est un don de Dieu, une vertu surnaturelle. Eh bien ! si elle est un présent surnaturel, il n'est pas dans la puissance de l'homme de la détruire. Le plus grand despote, le pape lui-même, ne le pourroit ; la foi habite dans le cœur, & il n'est donné qu'à l'œil infaillible de Dieu d'y pénétrer & d'y lire (14).

En vain ces rebelles tonnoient en chaire & se répandoient en injures, en sophismes, pour égarer la crédulité d'un peuple à présent éclairé : il ne les écoutera plus, il sera sourd. Ce peuple sait que les mécontents sont intéressés à désirer la continuation des anciens abus ; il suspectera & rejetera comme mensonge avec raison tout ce qui sortira de leur bouche.

Il ne s'agit pas de faire du bruit & de crier, pour

---

(14) O vertu, science sublime des ames simples ! faut-il donc tant de peines & d'appareils pour te connoître ? Tes principes ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs ? Et ne suffit-il pas, pour apprendre tes loix, de rentrer en soi-même, & d'écouter la voix de sa conscience dans le silence des passions.

J. J. Rousseau.

être crû, il faut convaincre, il ne suffit pas d'avancer vaguement que la foi s'éteint, que la foi se perd, il faut prouver ; & voilà l'impossible.

Quelque soin que prennent les prêtres pour cacher leurs perfides intentions par des apparences de piété, elles percent, elles se décelent malgré eux ! A quoi leur sert de feindre ? Il vaut mieux qu'ils se plaignent tout de suite de ne pas trouver en nous les dispositions faciles que leur prédécesseurs nourrissoient dans l'ame de nos ancêtres, pour perpétuer leur excessive domination, que d'affecter sur la religion, des sentimens dont elle s'indigne elle-même. Ils se feroient du moins un nouveau nom, celui d'être sinceres. Il est certain qu'au grand regret du clergé, la raison a beaucoup acquis, & le fanatisme beaucoup perdu depuis le messacre de la St. Barthélemi. Où en serions-nous, si l'ignorance & l'aveuglement du quatorzieme siecle avoient survécu jusqu'à nous. On sait que les prêtres d'alors commandoient aux fideles comme à des esclaves : on sait qu'il pousserent aux meurtres le Français contre le Français : on sait combien de victimes ils firent immoler pour la défense d'une cause aussi injuste que celle de nos jours. Il ne seroit pas à souhaiter que la foi fût aussi aveugle que dans ces temps calamiteux ; la patrie seroit bientôt embrasée des feux de la guerre civile, & nos rivieres, nos fleuves seroient bientôt teints & débordés du sang de ses enfants.

Certes, s'il demeuroit encore dans nos prêtres quelque reſte de charité, quelque veſtige d'humanité, la crainte de devenir les aſſaſſins d'un peuple entier, les feroit trembler, & rentrer en grace avec nous; mais que dis-je! eux de la charité, de l'humanité! ils n'en eurent jamais que les ſimulâcres empruntés; on ne connoît gueres cette eſpece de gens: il n'eſt aucun de ces forcenés qui ne ſouhaiteroit de bon cœur ſacrifier toute la terre à ſon reſſentiment, plutôt que de renoncer au barbare plaiſir de ſe venger.

Revenons à notre theſe. Serons-nous moins chrétiens, mes neveux, je vous le demande; ma foi, la vôtre, ſera-t-elle moins vive & moins ferme, parce que le chef viſible de l'égliſe ceſſera de groſſir ſon tréſor temporel de notre numéraire; parce que le clergé Français ſera notre penſionnaire, au lieu d'être notre riche oppreſſeur; parce que l'intrigue ou la politique ne diſpoſeront plus de ſes emplois; j'ai la ſatisfaction de voir que la conſtitution, bien loin de refroidir notre charité, ranime en nous le zele & les devoirs du vrai chrétien. Témoins, cette fraternité & cette égalité qui nous rapprochent & nous uniſſent par elle.

Croyez donc, ô mes neveux, que lorſqu'on a reproché à nos légiſlateurs d'atténuer la foi dans leurs décrets, c'étoit la calomnie qui ſe déchaînoit contr'eux. Croyez, que pour nous ſurprendre,

la perfidie avoit emprunté le langage séducteur du ciel ; heureusement qu'à travers le voile sacré dont elle couvroit ses projets criminels, nous avons su déméler ses artifices, repousser ses impostures, & l'abreuver elle-même des poisons qu'elle avoit assaisonnés pour nous.

Croyez que nos Représentants n'essayerent jamais de porter des mains sacrileges sur l'arche sainte ; ils étoient trop bien pénétrés de cette vérité, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de l'atteindre. Comment, au surplus auroient-ils osé le tenter, eux qui, comme nous, ont appris dès leur naissance à s'humilier respectueusement devant lui ?

Quiconque donc refuse d'obéir quand la loi parle, se déclare l'ennemi de tous ses compatriotes, parce que, en s'élevant contre la loi, il s'éleve contre l'œuvre de tous, contre le sien même ; il déclare qu'il ne veut plus vivre en société, & qu'il ne veut plus rien d'elle. Dès-lors on peut le regarder comme un être isolé & mort au milieu de tous.

Tel est le sort de tous les réfractaires à la loi. Objectera-t-on que les décrets de la Convention Nationale ne sont pas des actes de la volonté générale ? On se trompera, ils sont devenus tels par l'acceptation du peuple.

Il n'est pas nécessaire d'être grand politique pour pressentir que la vaste étendue de la France

& l'immenſe population de ſes habitants mettent le peuple dans l'impoſſibilité de ſe réunir en maſſe, & de dicter lui-même ſes loix ; il eſt forcé de convenir de Repréſentants chargés de les faire en ſon nom ; c'eſt à lui de les recevoir ou rejeter lors de leur proclamation.

Je demanderai ici aux rebelles qui font cette objection, ſi les édits ſur l'amortiſſement & ſur le don gratuit, étoient plus ſolemnels que les décrets; tout effrontés qu'ils ſont, aſſurément, ils n'oſeront le ſoutenir, cependant ces édits étoient bien obſervés par le clergé ; d'où vient donc qu'il proteſte en partie contre les décrets.

Quoi donc ! à cauſe que reſpectant la dignité d'homme & ſe relâchant de ſa rigueur, la loi craint de proſcrire un citoyen, elle demeurera ſans force & ſans vertu. Quelle erreur ! peut-on s'abuſer ainſi ? comment les prêtres ſéditieux ne voient pas qu'elle dédaigne de les contraindre & qu'elle ſe contente de leur faire grace, & de jeter un regard de commiſération ſur leur erreur.

Qu'elle eſt ſage, qu'elle eſt juſte, cette loi ! elle fait mépriſer, comme dit Caſtillon, ce fantôme pointilleux qui s'allarme pour un dogme, qui perſécute pour un mot mal interprété ; mais elle reſpecte la religion ſainte, cette fille des cieux qui ne reſpire que le bonheur des hommes & l'avantage de la ſociété, & qui ne reconnoît pour

ſes miniſtres, que ceux qui les éclairent par leur doctrine, qui les corrigent par leur exemple, qui mettent leur honneur dans la vertu, leur richeſſe dans la modération, leur ambition dans l'humilité.

Certes, quelqu'indulgent que ſoit l'amour-propre de nos prêtres, il ne leur dira jamais qu'ils ſe reconnoiſſent à ce portrait, eux qui, non contents de nous envier les premieres jouiſſances de la conſtitution, ne ſe ſont pas même fait un ſcrupule de prêcher indirectement le feu & le ſang. Dignes ſucceſſeurs du Dominicain Clément, ce n'eſt pas de leur faute, ſi leur exécrable morale n'a pas produit l'effet qu'ils en attendoient. Mais hélas! que dis-je? ô Vannes, ô Uzès, ô Niſmes! vos murs ont retenti juſqu'à nous des cris du fanatiſme.

Vous ſerez ſans doute ſurpris d'apprendre, ô mes deſcendants, que ſous l'empire de la raiſon & de la philoſophie, le fanatiſme, ce monſtre, ce fléau des humains, ait oſé lever ſa tête altiere, & appeller des maſſacres; l'égliſe avoit pour maxime fondamentale, de pourſuivre indifféremment ſes enfants & ceux de toutes les ſectes; elle ne doit point avoir d'ennemis; elle n'a été créée par ſon auteur, que pour inſtruire, perſuader, édifier, & non pour tourmenter les hommes. Cependant, combien de temps ne l'a-t-elle pas fait? je m'étonne avec raiſon, qu'on ait tant parlé

des martyrs du paganisme, & jamais de ceux de l'église. Je suis bien éloigné de la commune opinion ; je tiens que dans deux seules circonstances mémorables, le massacre de la St. Barthélemi & la confirmation de l'édit de Nantes, l'église a fait peut-être plus de martyrs que les persécutions des infideles n'ont pu lui en faire pendant toute leur durée.

Dieu ! qu'il y avoit loin de la conduite que tenoit l'église depuis tant de temps, à celle qu'elle auroit dû se proposer ! Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle fait crier & gémir, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en plaint : « je me ferai catholique, répondoit déjà le vertueux Sully au cardinal du Perron qui l'en prioit, quand vous aurez supprimé l'évangile : car il est si contraire à l'église romaine, que je ne peux pas croire que l'un & l'autre aient été inspirés par le même esprit ».

Lorsque les chefs de cette église entendoient toute la terre lui reprocher ces ridicules & son déshonneur, n'auroient-ils pas dû travailler de concert à sa réforme ? Ils auroient prévenu du moins la loi civile, ils auroient prévenu l'affront qu'ils reçoivent aujourd'hui ; mais ç'eût été pour eux un trop grand sacrifice, de renoncer à la gloire de tout opprimer : il falloit, au contraire pousser son despotisme jusqu'au dernier période, ils l'ont fait : il falloit proscrire & expatrier, par la bouche

de Louis-le-Grand, la moitié de ces fideles ſujets contraints d'errer long-temps ſans aſyle, à travers les montagnes, les rochers, les déſerts ſur les rives de la France qu'ils ne pouvoient quitter ; mais enfin, grace à Dieu, ils ont comblé la meſure, ils ont laſſé le ciel de tant d'excès qu'ils commettoient en ſon nom, & ont préparé eux-mêmes leur honteuſe chûte, le triomphe de la véritable égliſe du Sauveur, & celui de tous ſes vrais enfants ; car la calomnie aura beau dire que les dogmes eſſentiels & conſtitutifs de cette égliſe ſont attaqués par les décrets qui la concernent. La raiſon & la vérité démentiront toujours cette impoſture. En effet, l'expérience montre déja que depuis ſa réforme, elle s'éleve plus belle & plus glorieuſe dans ſa noble ſimplicité près des débris épars de ſon ancienne, mais futile grandeur.

J'avoue que ſi, pour avoir une foi, telle que l'égliſe l'exigeoit, il étoit néceſſaire que ſon clergé fût riche, orgueilleux, indépendant, & que les hommes ſe fiſſent ſans ceſſe une guerre d'opinion & de culte religieux ; j'avoue que notre conſtitution nous rend hérétiques-ſchiſmatiques ; mais ſi, au contraire, la foi du vrai chrétien ne doit reſpirer que la paix, la charité & l'amour du prochain, on ne diſconviendra pas que l'égliſe n'ait elle-même été long-temps hérétique-ſchiſmatique & que notre conſtitution n'ait eu beau jeu pour l'excommunier.

Disons que si cette constitution eût conservé au pape les annates & tout son temporel Français, il n'y auroit point d'héréfie. Disons que si la loi eût organisé le clergé, & exigé de ses membres, le ferment civique, avant de décréter la retraite de ses possessions, tous auroient juré l'obéissance, & il n'y auroit eu de chisme, que lorsqu'elle auroit voulu les dépouiller de ses biens ; car remontons à la véritable cause, le reproche du prétendu schisme hérétique ne dérive que du regret de l'église, de voir tomber de ses mains le sceptre de sa domination civile & temporelle.

Néanmoins on nous menace, on nous assure même que nous sommes sous le poids d'une excommunication générale ; en bonne foi, cela est-il vrai ? Je ne peux gueres le croire ; ce n'est pas que je craigne pour moi cette excommunication ; je craindrai bien plus celle de la loi civile ; l'une est bien plus juste, plus légitime sur terre que l'autre. Je suis comme le grand prêtre Joad ; je crains Dieu... & n'ai pas d'autre crainte. J'accorde cependant qu'il est triste d'être excommunié pour une cause juste, mais pour une cause injuste, non.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, je serois bien fâché, s'il m'est permis de dire tout-à-fait mon sentiment, je serois bien fâché que le vatican préconisât notre constitution, notre état actuel seroit

sans

sans doute pire qu'il n'étoit avant la révolution ; j'aime beaucoup mieux qu'il la réprouve : notre félicité eſt plus certaine.

En vérité, le Saint-Pere a raiſon de nous damner en ce monde pour l'être lui-même dans l'autre ; qu'il anathématiſe nos loix, parce qu'il gémit de ne les avoir pas dictées, il fait bien. Il va du moins ſe montrer, comme ſes dévanciers, l'apôtre de l'injuſtice, & ſe mettre dans le cas de n'en plus impoſer par ſon pouvoir, aux hommes de bonne foi. Qu'il ſe tranſporte à Paris : on l'y attend pour lui donner la ſatisfaction de voir brûler ſon portrait & ſa bulle.

Il n'eſt plus, ce temps où l'orgueil & l'ambition faiſoient ſervir les foudres de Rome à l'accompliſſement de leurs deſſeins ; il n'eſt plus le temps, où les rois effrayés portoient avec reſpect la chaîne des pontifes ; c'eſt en vain qu'on voudroit le faire revivre.

Applaudiſſons-nous, ô mes neveux, que le pape n'ait pas autant de forces que de bonne volonté, la France ſeroit bientôt couverte de ſes ſoldats, & certainement nous aurions bien plus à le redouter que tous nos ariſtocrates, que toutes les puiſſances réunies de l'Europe & de la terre entiere.

Ah ! Sa Sainteté s'eſt donc laiſſée ſouffler, par

l'intrigue & par ſon intérêt perſonnel, un arrêt de récrimination contre la Convention Nationale, & de réprobation contre nous : eh bien ! tant mieux, nous nous en conſolons aiſément, ou pour mieux dire, nous en rions comme des prophéties de Noſtradamus.

Comment ! parce qu'Avignon & Carpentras veulent ſe donner à la France & rejeter ſes loix pour adopter les nôtres, le Saint-Pere met la France en interdit? je l'en félicite : n'uſe-t-il pas de beaux moyens pour les recouvrer ? pour moi, qui crois apprécier le mérite d'une telle conduite, je ne vois-là qu'un plus ſûr expédient pour les perdre, & qu'un témoignage authentique de la part de ſes ſujets, que notre conſtitution eſt juſte, & lui injuſte !

Apparemment que le bonheur ſocial, dont il n'eſt pas l'auteur, eſt pour lui un ſoleil trop ardent qu'il ne peut fixer & qui bleſſe ſes regards : il feroit beaucoup mieux de profiter de l'exemple, & de le faire goûter dans ſes états, ce bonheur, plutôt que de jouer du hochet, comme un enfant : au ſurplus, puiſqu'il eſt poſſédé de la fureur d'excommunier, qu'il frappe d'anathême ces hypocrites déja proſcrits de la loi civile, qui voudroient voir la France inondée du ſang des fideles, & qui, ſous le maſque & le langage de ſa vertu,

oſent le demander : nul ne le mérite plus qu'eux ; car s'il exiſte un ſchiſme, ce ſont eux qui l'établiſſent, en ſe mettant en oppoſition avec la plus ſaine, la plus raiſonnable portion de la République qui eſt le tiers état.

Voyez ma ſingularité. Depuis ſon origine, je ne regardois la Convention Nationale que comme une compagnie d'hommes juſtes ; mais depuis que le pape l'a maudite, je la crois divine ; elle a pris ſa place d'autant mieux qu'elle tient le ſceptre de la ſageſſe, & lui, celui de la vengeance. Néanmoins on doit le lui pardonner ; il eſt homme, il a le cœur gros de tant de choſes, ſur-tout de ſes annates & de ſes principautés. Laiſſons, laiſſons ce chef viſible vomir en paix ſon fiel inviſible, nous avons le contrepoiſon ; cette fraternité qu'il n'a pu nous voir jurer ſans pâlir, & qui lui donnera chaque année des convulſions, doit nous ſervir d'égide contre les coups qu'il peut nous porter. Il s'abuſe, il croit nous diviſer par ſa bulle ; mais nous avons pris la promeſſe d'être unis ; & certes nous ne l'enfreindrons pas : il croit, par quelques mots latins, enſanglanter & mettre en combuſtion notre patrie ; mais bon ! il ne fera que reſſerrer les nœuds qui lient ſes enfants.

Garde à vous, mes neveux, ne négligez pas cet avis ; un jour viendra ſans doute où vous en

aurez beſoin : vous verrez la diſcorde emboucher la trompette ſacrée pour vous enhardir au fratricide ; mais ſoudain armez-vous de l'évangile d'une main, & de l'autre, de votre conſtitution ; étudiez-les tour-à-tour, vous y verrez qu'ils s'accordent à vous preſcrire d'aimer vos concitoyens, & non de les aſſaſſiner ; vous y retrouverez votre ſerment écrit, & vous preſſentirez d'avance le crime qu'il y auroit à le violer. Défiez-vous ſur-tout de toute eſpece d'ordres qu'on voudroit vous donner, tant qu'ils ne viendront pas des organes de vos loix : ces ordres même vinſſent-ils de Rome, faites comme nous, ſi vous ne les reconnoiſſez pas conformes aux principes de la charité chrétienne & de la pure équité, mépriſez-les. Une crédulité ſans borne eſt toujours le ſtérile hommage de l'homme ſtupide ; que la vôtre ne ſoit pas aveugle : & quelqu'empreſſés que vous ſoyez de votre ſalut, ne confondez pas une juſte avec une injuſte excommunication. Soyez certains que l'injuſte ne doit faire trembler que celui qui la lance, & n'oubliez jamais qu'une bonne conſcience peut & doit la braver. Les malheureuſes, & peut-être innocentes victimes de la Bulle *Unigenitus*, nous en ont tranſmis le précieux exemple & nous le ſuivrons, ſi toutefois nous y ſommes réduits.

Après avoir rétracé les erreurs de l'ancien régime

& les avantages du nouveau, j'ai cherché à vous démontrer, ô mes neveux, que les loix sur lesquelles les ecclésiastiques rebelles se récrient, étoient émanés des mêmes regles d'équité & de sageſſe, qui ont dicté le décret sur les droits de l'homme, dont elles sont une suite néceſſaire, & que les mutins qui refuſent l'obéiſſance, sont des traîtres à la patrie, autrement des excommuniés de la société : c'eſt à vous de décider ſi j'ai rempli mon but; j'ai cru voir que les motifs, qui, juſqu'à ce moment les ont dirigés, prenoient leur source dans un fond inépuiſable d'orgueil ou d'intérêt, de méchanceté ou d'injuſtice, de prévention ou d'ignorance : je vous l'ai fait remarquer.

J'étois bien aiſe de vous faire préjuger les dangers qu'il y a de ſe prévenir aveuglément pour ſes miniſtres ; car il eſt rare, quand ces hommes adroits, follement idolâtres du peuple, n'abuſent pas de la confiance qu'on leur donne pour envahir ſa liberté. Combien d'entr'eux ne recelent pas, ſous les dehors impoſteurs de l'hypocriſie, les intentions les moins convenables à leur caractere ? Si leur orgueil s'abaiſſe ou ſe déguiſe quelquefois ſous le voile de l'humilité, c'eſt pour arriver plus sûrement au but qu'il ſe propoſe, c'eſt un artifice dont ils ſe ſervent pour ſubjuguer les autres. Ainſi, dans les circonſtances actuelles, je vois leur am-

bition & leur malice, mettre en œuvre toutes sortes de vertus & de vices, & sacrifier même de petits intérêts pour aller à de plus grands.

Puis-je songer sans frémir qu'ils furent dans tous les temps, les premiers tyrans des humains, & les premiers artisans de leurs malheurs.

Gardez vous de ramper jamais sous eux, ils vous asserviroient de nouveaux (15); conservez toujours votre énergie; soyez hommes, soyez citoyens, soyez libres.

Mais à quoi bon cette leçon, elle vous sera inutile: vous n'aurez pas à craindre comme nous, je vous le répete, un clergé rebelle, imbu de tous ses anciens préjugés.

Malheur à qui, dans ces temps heureux, pourra s'oublier au point de profaner par des mépris la constitution ou le nom de son gardien! vous le ferez bien repentir de sa témérité.

Je termine mes conseils, ô mes neveux, en vous rappellant l'engagement éternel que j'ai pris pour vous & pour moi, d'être fideles à la loi, & d'être unis comme freres avec tous les Français,

---

(15) Peuples libres! souvenez-vous de cette maxime. On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.

Cont. Soc. l. 2, ch. 8.

d'une amitié inviolable. Chaque Décade vous ratifierez cette belle promesse, en y comprenant tous les hommes avec tous vos compatriotes. Périsse au berceau celui de vous qui seroit capable de l'enfreindre !

FIN.